



INSTITUT
GRASSET

CAMPUS TECHNIQUE
DU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

L'accélérateur
de tes ambitions



AEC NTL.06

Animation 3D et effets spéciaux

EN BREF	Formation intensive réservée aux adultes
	Durée de 660 heures
	Sanction: Attestation d'études collégiales (AEC)
LOGICIELS	Maya • Zbrush • Substance • Nuke • Motion builder • Premiere • Photoshop et +

Objectifs du programme

Le programme *Animation 3D et effets spéciaux* a comme objectifs :

- de former des personnes aptes à la réalisation des tâches et des activités techniques de la production tridimensionnelle dans les différentes sphères de la production et de la production 3D en cinéma, télévision et multimédia;
- de développer des compétences liées à l'utilisation de logiciels spécifiques au domaine de l'animation tridimensionnelle et des effets spéciaux.

Pendant votre formation, vous serez amenés à participer aux différentes étapes de la production et d'en comprendre tous les rouages. À la fin du programme, vous aurez acquis les connaissances et les qualifications nécessaires pour œuvrer dans l'industrie de la production tridimensionnelle pour le cinéma, la télévision et le multimédia.

Clientèle visée

L'attestation d'études collégiales en *Animation 3D et effets spéciaux* s'adresse à vous si vous désirez faire carrière dans le domaine de la production tridimensionnelle et si vous voulez intégrer le marché de l'emploi en tant que modelleur, animateur ou spécialiste en composition pour vidéo numérique à partir d'une formation technique et d'un apprentissage des différents logiciels en animation tridimensionnelle.

Ce programme s'adresse aux personnes créatives, qui aiment le dessin bidimensionnel, l'animation tridimensionnelle, ainsi que l'informatique, et qui ont le désir d'apprendre les techniques d'effets visuels, de modélisation, d'animation, de montage et de finalisation sur différents supports.



ANIMATION 3D ET EFFETS SPÉCIAUX

Calendrier et frais

L'information est disponible sur le site :
institut-grasset.qc.ca
onglet programmes

Prêts et Bourses

Les étudiants québécois ou résidents permanents inscrits à temps plein à l'Institut Grasset peuvent sous certaines conditions bénéficier du programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils peuvent estimer leur montant de prêts et bourses avec le simulateur de calcul :
<http://www.afe.gouv.qc.ca>

Bureau de l'admission

220, av. Fairmount Ouest
Montréal (Québec) H2T 2M7
Téléphone: 514 277-6053
Télécopieur: 524 277-4027
institut@grasset.qc.ca



Perspectives professionnelles

L'industrie de l'animation 3D croît à une vitesse fulgurante sur l'île de Montréal. Il s'agit aussi d'un important pôle de développement économique du Québec. Animation et effets spéciaux pour le cinéma et la télévision, jeux vidéo, visualisation architecturale, imagerie dans le domaine de la science ou de la santé, etc., représentent tous des secteurs où les entreprises qui exploitent l'animation 3D sont en pleine expansion.

Au cours des dernières années, la création de sites Web sur Internet et la production de jeux vidéo ont donné lieu à une augmentation importante de la demande d'animateurs 3D. Cette situation continuera de favoriser la croissance de l'emploi pour les concepteurs 3D ayant les compétences nécessaires pour travailler à la fois dans le domaine de la télévision, du cinéma et des nouveaux médias.

Demandes d'admission

- En accédant au formulaire en ligne :
institut-grasset.qc.ca / onglet inscrivez-vous.
- En prenant rendez-vous avec la conseillère aux admissions par téléphone 514 277-6053, 2211 ou par courriel : institut@grasset.qc.ca

Conditions d'admission

Pour être admis au programme *Animation 3D et effets spéciaux*, il faut :

- Un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une équivalence de niveau secondaire 5.
- Ou une formation jugée suffisante par l'Institut, avec CV + Lettre de motivation + Dernier relevé du secondaire.
- Si le DES vient d'être complété, il faut remplir l'une des conditions suivantes :
 - Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire,
 - ou avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus,
 - ou être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental.



INSTITUT
GRASSET
CAMPUS TECHNIQUE
DU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

institut-grasset.qc.ca